

Sommaire

- × Agenda, Actualité p.1
- × Sanitaire p.2
Virus Schmallenberg
- × Technique p.3-4
Maîtriser ses coûts alimentaires
- × Pratique p.4
Utiliser un parc de tri
- × Cotation p.4

AGENDA

× Forum Transmission Le 27 novembre 2012

Vous êtes exploitant et vous vous interrogez sur votre cessation d'activité ? Une journée vous est proposée par la Chambre d'Agriculture du Tarn et ses partenaires, avec différents experts pour vous répondre (juristes, fiscalistes, notaires, administration, OPA,..). Vous recherchez une exploitation pour vous installer ? Cette journée est l'occasion de venir présenter votre projet aux agriculteurs futurs cédants. La filière ovine, de par ses actions de « Reconquête » participera à cette journée et présentera les atouts d'une transmission / installation en ovine !
Contact : Point Info Installation 05.63.48.83.83.

× « Ovinpiades » départementales Le 05 décembre 2012



Cette année les moutonniers du Tarn ont décidé de réunir les jeunes des lycées agricoles autour d'un événement : des ovinpiades départementales. Ces épreuves se déroulent depuis quelques années à un niveau régional. Le 05 décembre, dans le cadre du concours de jugement de bétail, organisé par les JA sur la commune de Ste Croix, un trentaine de jeunes du

département devront passer sur différents ateliers: tri et manipulation de brebis et parage d'onglons, conduite de quad, reconnaissance de races... L'objectif étant d'aller au contact des brebis et de connaître mieux la production !

× Assemblée Générale de la FDO Au mois de mars

L'Assemblée Générale de la FDO qui avait lieu habituellement au mois de décembre est décalée au mois de mars. Le Conseil d'Administration propose d'organiser une AG autour de la réforme de la PAC, dans le cadre d'une journée de promotion ovine. Il espère également que le mois de mars permettra aux éleveurs laitiers de participer plus largement.

Le feuillet



du moutonnier

Actualité

× Finale Nationale de Labour

Toute la filière ovine tarnaise était présente lors de cette manifestation. Tout au long du week-end, le stand a accueilli divers événements. Le vendredi, près de 800 élèves de primaires ont participé aux animations. Le samedi, toute la filière régionale était présente pour un apéritif dynamique. En fin d'après midi, François Thabuis, Président des JA, et Serge Prévereau, Président de la FNO, ont signé une convention de partenariat sur les actions du « Laboratoire à l'Installation ». Merci à tous les moutonniers qui se sont arrêtés sur le stand pour discuter, participer et montrer le dynamisme de la production ovine tarnaise !

× Aide Ovine et contractualisation

Concernant l'Aide ovine, les montants de l'aide de base et de la majoration pour 2012 sont parus au journal officiel fin septembre. L'enveloppe étant fermée et le nombre de brebis primées étant en diminution, l'aide de base est fixée cette année à son maximum, soit 21 €. Par contre, la majoration bénéficie d'une augmentation et est fixée à 3.22 €.

Attention aux contrats 2012-2013 : pour rappel, pour toucher la majoration, les éleveurs doivent signer un contrat d'apport de leurs agneaux. Pour les éleveurs qui voudraient changer de structure de commercialisation, les contrats 2012 doivent être dénoncés par lettre recommandée 1 mois avant la date anniversaire de la signature. Si vous êtes dans cette situation, la FDO tient à votre disposition un courrier type de dénonciation de contrat.

× Inscrire et notifier les n° des brebis !



Rappel: depuis juillet 2012, la traçabilité est individuelle pour les adultes (reproducteurs et réformes). Cela veut dire que pour ces animaux, les numéros individuels doivent être inscrits sur les documents de circulation. Les modalités de notification par lot pour les agneaux ne changent pas, seul l'indicatif de marquage (n° de boucles 6 chiffres) est demandé aux éleveurs. De nouveaux documents de circulation sont mis à votre disposition à l'EDE pour prendre en compte ces évolutions.

Rappel sur le virus

Le virus de Schmalleberg est apparu en Allemagne à l'automne 2011. Ce virus affecte les ruminants (bovins, ovins et caprins) et il n'affecterait pas l'homme. L'hypothèse la plus probable de transmission de ce virus est vectorielle (culicoides, moustiques, ...). Aucun autre mode de transmission, que les voies vectorielle et transplacentaire, n'a été mis en évidence à ce jour.

En France les premiers cas de SBV (Schmalleberg Virus) ont été recensés en janvier 2012 dans le nord et l'Est du pays. Ce qui attestait de la circulation du virus 3 à 4 mois plus tôt, c'est-à-dire à l'automne 2011.

Au 31 mai 2012, date de clôture de la surveillance pour les ovins, des cas de SBV congénitale (cf. encadré) ont été confirmés dans 1 129 élevages ovins (soit 2% des exploitations). Les départements du Sud ont été peu touchés par la circulation virale de 2011. En Midi-Pyrénées, les premiers foyers ont été observés à partir de la fin juillet 2012.

Pour rappel, ce virus n'est soumis actuellement à aucune mesure réglementaire. De plus, il n'existe aujourd'hui aucun traitement, ni vaccin, pour ce virus.

Le point sur la situation tarnaise

En ovins, les premiers cas de SBV congénital tarnais ont été signalés courant octobre. Il semblerait que les élevages puissent être diversement touchés. Certains agnelages comptent seulement 2 à 3 agneaux malformés tandis que dans les cas les plus sévères ce sont 25 à 30 % des agneaux qui présentent des malformations. En moyenne, les pertes se situeraient entre 8 et 10 %.

Les éleveurs concernés font état :

- de mises bas difficiles, voire de recours aux césariennes,
- de brebis pouvant donner deux agneaux dont un malformé,
- de naissance d'agneaux malformés vivants mais qui succombent rapidement ou qui nécessitent une euthanasie.

Reconnaitre les symptômes

Le virus Schmalleberg entraîne sur les brebis pas ou peu de symptômes (fièvre, diarrhée, baisse de production laitière). La virémie reste très courte entre 3 et 5 jours.

Par contre, l'infection provoque des malformations fœtales si la brebis est atteinte entre **30 et 70 jours de gestation**. Cela se traduit par des avortements, de la mortalité ou des nouveaux nés malformés. On parle alors de « SBV congénital ».

Ces malformations dites congénitales touchent principalement le squelette et le système nerveux. Les critères de suspicion clinique sont :

- Déformation ou blocage de l'articulation d'un ou plusieurs membres,
- Malformation de la colonne vertébrale,
- Anomalie du port de la tête (torticolis),
- Raccourcissement de la mâchoire inférieure,
- « Grosse tête »,



Suite à l'infection, il semblerait qu'une protection par immunité naturelle se mette en place. Une évaluation de cette immunité est en train d'être étudiée sur les premières zones touchées en 2011.



Que dois-je faire en cas de suspicion sur mon exploitation ?

Si vous avez des cas cliniques (au moins 2 agneaux) :

- 1) Prévenez votre vétérinaire sanitaire qui validera que les symptômes correspondent aux critères de suspicion et fera des prélèvements pour analyses.
- 2) Remplir, avec le vétérinaire, une fiche commémorative qui suivra les prélèvements au laboratoire.

Cela vous permettra ainsi d'être identifié au niveau du GDS et pouvoir par la suite prétendre éventuellement à une indemnisation.

La prise en compte pourra être rétroactive pour les cas survenus depuis le 1er septembre. Rappelez votre vétérinaire pour renseigner cette fiche commémorative.

A quelles aides ai-je droit ?

En cas d'avortement (naissance avant terme ou mort dans les 48 h), le déplacement du vétérinaire et le prélèvement sanguin, seront pris en charge par l'Etat dans le cadre de la surveillance brucellose (attention: bien demander également une recherche brucellose!). Par contre, les analyses SBV restent à la charge de l'éleveur.

Pour les élevages les plus touchés, aucune aide financière n'est prévue par l'Etat. Les GDS réfléchissent à la mise en œuvre d'une indemnisation en faisant intervenir la Caisse de Solidarité et Santé Animale (CSSA). Les modalités d'intervention seront arrêtées fin novembre.

La volatilité des prix des matières premières est un phénomène mondial qui s'accroît depuis 2005-2006. Elle a d'abord touché l'énergie mais s'est rapidement propagée aux produits agricoles. Après une première flambée en 2007, le prix des aliments s'envole depuis l'hiver 2011. Couplé à l'augmentation des engrais et de l'énergie, l'impact est clair sur les élevages du

Tarn : une hausse sensible des coûts de production.

L'Institut de l'Elevage, de par le suivi des réseaux d'élevage, estime cette hausse du coût de production à un peu plus de 90€ / 1000 litres en ovin lait et jusqu'à 0.70 €/kg carcasse en ovin viande. Pour demeurer compétitif, toutes les pistes de solutions doivent être étudiées.

En ovin viande des solutions simples pour maîtriser ses coûts alimentaires.

Calculer au plus juste pour les brebis

En bergerie, les brebis doivent être alimentées au plus juste de leurs besoins. Il existe des solutions simples à mettre en place à chaque stade de la brebis.

Gestation :

Séparer les brebis vides des pleines ! Elles n'ont pas les mêmes besoins. Pour cela, l'échographie est un outil indispensable. Une échographie de manière concrète, se fait à 45 jours après la lutte et coûte environ 1€ / brebis.

Lactation :

- Séparer les brebis allaitant un seul agneau des brebis qui en allaitent plusieurs. C'est parfois délicat en fonction des installations de bergerie de chacun mais cela permet de réaliser des économies.
- Diminuer les concentrés distribués dans les rations de lactation à partir de 4 à 6 semaines. Pas plus tard !
- Réserver les meilleurs fourrages pour la lactation ! Les secondes coupes, les foins luzernes, l'ensilage précoce sont à réserver au brebis qui allaitent.

Réforme : Trier dès que possible et vendre les brebis de réforme. Elles mangent mais ne produisent pas.

Agnelles : Dès le tri des agnelles, rationnez les ! Distribuer uniquement la quantité de concentré nécessaire. Cela permet également de favoriser l'ingestion de fourrage et développer le volume du rumen.

Technique mise en œuvre <i>Calculs réalisés avec une céréale et un tourteau de soja. Source : CIIRPO.</i>	Economie réalisée en concentré
Echographie et tri des brebis vides	- 9 € / brebis vides (25 kg)
Lactation séparation des brebis avec 1 ou 2 agneaux (80 jours)	- 8 € / brebis avec 1 agneau (20 kg)
Lactation utilisation d'un foin riche en légumineuses (40 %) par rapport à un foin de qualité moyenne (80 j)	- 4 € par brebis (6 kg)
Lactation utilisation d'un regain par rapport à un foin de qualité moyenne (80 j)	- 9 € / brebis (30 kg)

Pour les agneaux , trouver le bon équilibre

S'il faut entre 70 et 80 kg de concentré pour produire un agneau (17 à 18 kg carcasse), il existe des écarts de consommation important lié au poids de l'agneau à la naissance et au lait de la mère (+ ou - 15kg de concentré, Institut de l'Elevage 2012). D'où l'importance de l'alimentation des brebis calculée au plus juste en fin de gestation et en lactation.

En ce qui concerne l'aliment agneau et pour ceux qui décident d'utiliser un mélange fermier, plusieurs solutions restent possibles :

- Les compléments azotés du commerce : ils équilibrent très bien la ration et contiennent un complément minéral.
- Les tourteaux d'oléagineux : le tourteau de soja (15 % de la ration) peut constituer la seule source de protéines de la ration. Les tourteaux de tournesol ou de colza, seuls, ne permettent pas d'obtenir des performances équivalentes.
- Les protéagineux : le pois (40 % de la ration), le lupin (25%) ou la féverole (30%). A noter qu'ils induisent une augmentation de la durée de finition des agneaux (essais CIIRPO : + 11 jours de plus en moyenne).

Il faut s'assurer que les rations « agneaux » soient équilibrées. Viser de 0.85 à 1.1 UFV par kg brut. En effet, plus un aliment est énergétique et moins les agneaux en ingèrent. Un aliment à 0.85 UFV a une consommation de 8% supplémentaire à celle d'un aliment à 0.92 UFV. Si la différence de prix entre les deux aliments est de 8 %, l'intérêt économique est nul (Institut de l'Elevage, 2012).

Attention également à atteindre les 17 % de MAT / kg brut (ou 100 g de PDI). En dessous de 16.5 % les agneaux en bergerie accusent un retard d'abattage et des consommations d'aliments supérieures! (Suite p.4 →)



En ovin lait, réagir face à l'augmentation des coûts alimentaires.

Optimiser le pâturage

A court terme, vous pourrez toujours prolonger le pâturage d'automne au maximum. L'herbe pâturée est l'aliment le moins coûteux et à l'automne la valeur des prairies convient à des brebis gestantes.

Il est aussi important de viser une remise à l'herbe le plus tôt possible en fin d'hiver. Cela permet des économies de concentrés non négligeable: 0.6 kg MS de pâture (énergétique et azotée) les 3 premières heures permet d'économiser 0.3 kg de concentré azoté et 0.4 kg de foin/jour/brebis.

En bergerie, trois grands leviers d'économie

1) Optimiser les fourrages produits sur l'exploitation.

L'objectif est de faire consommer un maximum de fourrage de l'exploitation et de minimiser les quantités de concentrés aux stricts besoins du troupeau. Pour cela, il faut produire un fourrage de qualité en prenant en compte différents facteurs de réussite: stade optimal de récolte avant épiaison, temps de séchage court, bonnes conditions de récoltes et de stockage...

A moyen terme, il faudra également planter plus de légumineuses dans les prairies. En association ou seules, les légumineuses doivent être généralisées pour améliorer la valeur azotée des fourrages produits. L'implantation de la luzerne a déjà

fortement amélioré l'autonomie protéique de certaines exploitations, parfois même jusqu'à annuler complètement l'achat de protéines.

2) Choisir les concentrés les moins chers en vérifiant leurs valeurs alimentaires.

L'autoconsommation des céréales produites sur l'exploitation est une solution déjà pratiquée. Pour les achats de cet hiver, concernant les concentrés protéiques :

- L'intérêt du tourteau de colza par rapport au tourteaux de soja diminue d'autant plus quand il y a des céréales à auto consommer. La règle de substitution protéique se fait sur la base de 1kg de tourteau de soja pour 1.5 kg de tourteaux de colza. L'intérêt économique n'existe que si ce dernier est livré à un prix inférieur à 80 % du prix du tourteau de soja.
- L'achat d'aliments composés simples est plus souvent à privilégier aux aliments composés « sécurisés » avec des formulations plus constantes mais plus chères.
- L'intérêt économiques de certains coproduits existe (drèches, pulpes) mais il est à étudier au cas par cas en prenant en compte la provenance et le respect du cahier des charges de l'AOC de Roquefort.

3) Avoir une conduite en lot par niveau de production.

La création de lots homogènes permet de diminuer les quantités d'aliments distribués. Seul problème : cela peut être gourmand en main d'œuvre et nécessité des installation adéquates.

PRATIQUE

Utiliser un parc de tri

En plus des cornadis, qui sont incontournables dans nos systèmes de bergerie pour travailler dans de bonnes conditions, le parc de tri peut s'avérer intéressant pour :

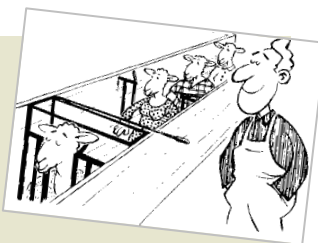
- Trier rapidement des lots de brebis et agneaux (lutte, pesée, retour de pâturage...).
- Tailler les onglons grâce à la cage de retournement
- Traiter des animaux contre le piétin en les passant au pédiluve.
- Organiser un chantier de tonte plus facilement .

Un parc de tri mobile: Êtes-vous intéressé ?

La FDO réfléchit à l'achat d'un parc de tri mobile (sur remorque) et d'un sécateur pneumatique.

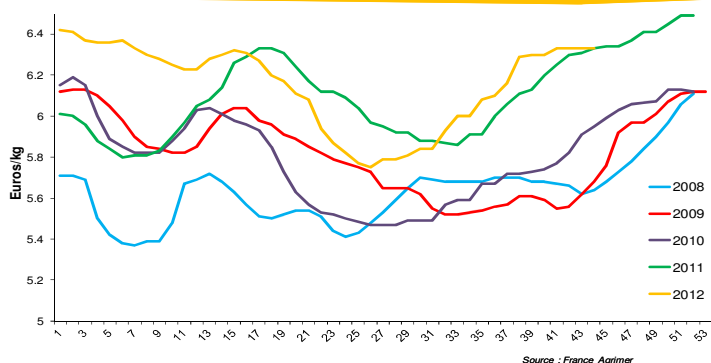
Ce matériel serait mis à disposition des adhérents.

Si vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître au : 05.63.48.83.16.



COTATION

Cotation de l'agneau français



Source : France AgriMer

La baisse saisonnière de début d'été a été plus marquée que l'an passé. Les cours sont repassés en dessous des 6 € / kg carcasse entre mai et août. Mais le prix moyen pondéré des régions s'est bien redressé durant l'été, jusqu'à atteindre 6.29 € / kg carcasse à la mi septembre. Ceci est dû en grande partie, à la baisse de production française mais surtout aux faibles pressions des importations britanniques et néo-zélandaises. Seule l'Espagne, qui a vu sa consommation chuter fortement, a débloqué des volumes exportables. La consommation française est, elle, toujours en baisse.

Plus d'infos ?

Service Ovin de la Maison de l'Élevage
Tél: 05.63.48.83.16
@: ede.alma-81@arsoe-soual.com

